

## Fonds Tourisme Durable « Slow Tourisme » (volet 3) : vague 2

### FONDS TOURISME DURABLE pour le plan de relance (volet 3)

#### THÉMATIQUES

- ✓ Financez vos projets de transition écologique vers un tourisme durable avec les aides financières de France Relance.
- ✓ Slow Tourisme : « tourisme du temps choisi, immersif et expérientiel, garant de ressourcement, de bien-être et de rupture dans le rythme de vie, peu émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES), et respectant l'environnement et les populations d'accueil. »

#### PUBLIC ÉLIGIBLE

- Agriculteur, entrepreneur Individuel

#### NATURE DE LA MESURE

**Le Fonds Tourisme Durable, financé grâce à France Relance et porté par l'ADEME, a pour objectif de soutenir, via des aides financières, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable en priorité dans les territoires ruraux. Il s'articule autour de trois volets : soutien à la transition durable de la restauration (volet 1) et des hébergements touristiques (volet 2), et soutien au développement d'offres de slow tourisme (volet 3).**

Le soutien au développement d'offres de slow tourisme (volet 3) passe par un appel à projets national qui vise à accompagner des acteurs de la filière du tourisme dans la conception de leur offre de services permettant de développer une offre de slow tourisme, afin de faire émerger de nouveaux projets touristiques éco conçus.

#### CRITERES D'ÉLIGIBILITE

Structures éligibles :

- ✓ TPE et PME, associations, SCOP, SEM, micro-entreprises incluses
- ✓ Les particuliers loueurs de chambres d'hôtes, meublés de tourisme ou assimilés, cette activité devant avoir fait l'objet d'une déclaration en mairie et d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés.
- ✓ Les opérateurs du tourisme social (critères détaillés dans l'AAP)
- ✓ Les collectivités propriétaires ou gestionnaires de meublés de tourisme ou assimilés, de campings et parcs résidentiels de loisirs, souhaitant enrichir cette offre d'hébergement d'un produit de slow tourisme, quel que soit le mode d'exploitation de ces hébergements.

**Les projets doivent également s'inscrire dans les thématiques suivantes représentatives du slow tourisme :**

- Mise en valeur / protection des patrimoines culturels ou naturels dans le respect des valeurs du slow tourisme
- Développement de produits ou services d'itinérance douce dans une optique de découverte immersive des territoires ;
- Développement d'offres de slow tourisme au sein de prestations de tourisme social et solidaire ;
- Création de services touristiques innovants à destination des clientèles du slow tourisme ;
- Création et/ou adaptation d'hébergements touristiques inscrits dans un projet de slow tourisme.

**Les dossiers doivent répondre aux quatre piliers suivants du Slow Tourisme :**

- Pilier 1 : Favoriser l'expérience du touriste, en s'appuyant sur les principes de sobriété et d'efficacité énergétique pour limiter les impacts environnementaux.
- Pilier 2 : Porter attention à la gestion du temps.
- Pilier 3 : Avoir recours à toutes les formes d'écomobilité portant des bénéfices environnementaux et sanitaires.
- Pilier 4 : Impliquer l'ensemble des acteurs de la filière touristique dans la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

## ■ CONDITIONS FINANCIERES

- **Financement minimum de 20 000€**
- **Aides financière à hauteur maximale de 70 % du coût total du projet dans une limite de 200 000€ d'aide (plafond)**

L'accompagnement financier peut porter sur :

- Une mission d'assistance en ingénierie
- Des dépenses d'acquisition et d'installation d'hébergements éphémères
- Des dépenses de petits équipements
- Des solutions de mobilité compatibles avec la transition durable
- Des actions d'animation, de formation et de communication
- Des frais de personnel

**Le projet proposé ne peut pas être uniquement des dépenses d'investissements dans l'hébergement, il faut une réelle plus-value de service privilégiant les projets innovants.**

## ■ CALENDRIER

L'enveloppe « Slow Tourisme » est déployée en deux vagues :

- **Vague 1** : Clôturée le 16 Juin 2021 ;
- **Vague 2** : Vague 2 ouverte du 23 juillet au 1er octobre 2021 à 15h.

## LIENS DÉPÔTS DES CANDIDATURES ET PIÈCE À FOURNIR

- 8 pièces dûment complétées doivent être jointes au dossier. Elles sont précisées sur le site de l'ADEME sur le lien ci-dessous.
- Deux nouvelles pièces sont à déposer en comparaison de la vague 1 :
  - "état des lieux" : qui permet d'avoir une présentation de votre entreprise
  - "composantes slow touristiques de l'offre" : qui vous permet de bien structurer l'approche slow tourisme de votre projet.
- Nous vous demandons également de joindre votre RIB et extrait de Kbis de moins de 3 mois.
- Veiller au bon niveau d'informations fournies sur le modèle d'affaires dans le document technique: communication d'un business plan, détail sur les dépenses envisagées au regard du projet Slow Tourisme et dans la perspective de la transition écologique et toute information qui permet de juger de la pertinence du dossier (potentiel économique et touristique sur le territoire)

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210722/slowtouris2021-155>

<https://appelsaprojets.ademe.fr/login/connexion.aspx>

## COMMENT LA CHAMBRE VOUS ACCOMPAGNE ?

- Mise en lien avec les partenaires identifiés réalisant le plan d'action ;
- Monter le projet : imaginer le projet, faire un état des lieux, adapter le projet au territoire, concrétiser le projet, prévoir les coûts, obtenir l'avis exprès d'un opérateur touristique

## CONTACT CHAMBRE

Nom/prénoms : MICHEL Guillaume (départements 77 et 94) RUIZ Eric (départements 78,95,93, 91)

N° de téléphone : 06 47 63 05 67 / 06 24 99 62 55

E-mail : [guillaume.michel@idf.chambagri.fr](mailto:guillaume.michel@idf.chambagri.fr) / [eric.ruiz@idf.chambagri.fr](mailto:eric.ruiz@idf.chambagri.fr)

